



# Fédération Syndicale Unitaire

Enseignement - Education - Recherche - Culture - Formation - Insertion

Section départementale de la Lozère

Espace Jean Jaurès

Rue Charles Morel

48000 MENDE

[fsu48@fsu.fr](mailto:fsu48@fsu.fr)

## Groupe de travail départemental Occitan du 10 novembre 2022

### Compte rendu

Les organisations syndicales présentes à ce groupe de travail sont la FSU et l'UNSA. FO et le SNALC sont absents.

Remerciements du DASEN à Joëlle Rossignol (CPD Occitan) et Christophe Causse (faisant fonction IPR Occitan) pour le travail fait sur le territoire lozérien pour le respect du patrimoine. Pour le DASEN, un verrou a été levé dans le sud du département (Florac) ce dont il ne peut que se féliciter. Il espère pouvoir continuer d'entretenir des relations de confiance avec tous les participants à ce GT.

La CPD et l'IPR Occitan font ensuite un rappel de **l'état des lieux réalisé lors du dernier GTD en avril 2022** : rappel des effectifs élèves suivant un enseignement d'Occitan : 1<sup>er</sup> degré : 1775 dont 354 en bilingue ; Collèges : 429 (352 en novembre sur Siècle) ; Lycées : 16 élèves ; total : **2143 élèves**. Rappel des projets d'ouvertures d'Occitan renforcé (3h hebdo) à Langogne, Florac et Banassac + extension en cycle 3 sur Villefort ; rappel des projets mare nostrum + augmentation horaires clg La Canourgue + clg Mende ; projets (rassemblement 19 juin, Univerlacity, collège La Canourgue, collège Marvejols, lyc Théo Roussel. Projet formation CRPE spécial LCR + ouverture option Occitan en licence à Mende.

**Ils dressent ensuite le Bilan quantitatif à la rentrée 2022** : 1<sup>er</sup> degré : 1332 élèves + 97 en enseignement renforcé + 362 en bilingue, soit un total de 1791 élèves ; Collèges : 414 (sur Siècle) Pas de DNL Occitan faute de ressource ; Lycées : 27 élèves (24 à Théophile Roussel + 3 à Chaptal) ; total : **2232 élèves**.

### **Bilan qualitatif à la rentrée 2022** :

**1<sup>er</sup> degré** : à Villefort, extension enseignement renforcé en cycle 3 ; ouverture enseignement renforcé à Altier, à Banassac (CP), à Florac (CP), à Langogne (MS et GS + CP/CE1/CE2). À la suite d'une question du représentant de la région, ils confirment que l'enseignement de l'Occitan renforcé sera assuré jusqu'à fin de cycle 2 puis cycle 3 avec si possible échanges de services d'enseignants.

**2<sup>nd</sup> degré** : à Langogne il faut envisager la poursuite en collège. L'objectif départemental est celui de 3 écoles alimentant un collège. Cependant, en collège il est difficile de trouver des collègues avec habilitation DNL en occitan pour assurer durant les 4 années du collège la poursuite de l'enseignement renforcé du primaire. **Pour la FSU, nous avons insisté sur le manque de moyens fléchés en collèges pour l'Occitan qui oblige à devoir prendre sur les marges de DGH, bien faibles dans la plupart des collèges ruraux du département, pour arriver à assurer quelques heures d'enseignement après la 6<sup>e</sup>.** Pour l'IPR, l'objectif est de pouvoir constituer en 6<sup>e</sup> dans les collèges, une classe complète qui permettrait d'avoir le financement complet sans prise sur les marges de la DGH. Une autre solution serait de pouvoir organiser un cursus bilingue (donc avec une DNL occitan) pour avoir le financement assuré par moyens fléchés en cycle 4, mais là, il faut trouver les personnels

ressources qui devront aussi être formés. **Pour la FSU, en prenant en exemple chiffré la situation concrète d'un collège où le dynamisme de l'enseignement de l'Occitan est réel, il apparaît nécessaire de demander au service des moyens du Rectorat que les heures d'Occitan renforcé (2h hebdomadaires) sur chacun des niveaux de classes du collège soient financées dans les DGH en moyens fléchés (soit 8h dans la DGH).**

Le représentant de la Région Occitanie indique que dans la **négociation de la nouvelle convention cadre** l'enjeu des dotations horaires sera un vrai sujet. **A ce sujet, la FSU demande que le cadre de discussion sur la renégociation de la convention cadre soit ouvert aux organisations syndicales représentatives des personnels** et que les espaces de discussion et d'échanges, comme le Comité Régional de l'Education nationale soit enfin mis en œuvre (il n'a jamais été réuni depuis la création de la grande région Occitanie). L'OPLo confirme que le bilan sur la convention cadre actuelle et la négociation sur les textes de la nouvelle convention cadre seront concertés avec les OS. OLPO soutient aussi la demande FSU de dotations spécifiques en collèges et en lycées pour dynamiser l'enseignement de l'Occitan.

**La FSU demande, pour faire face aux problèmes de ressources humaines et pour faciliter la formation continue des enseignants intéressés par la formation bilingue Ensenhar, de pouvoir développer des temps de formation plus long départementalement. Pour la FSU, il est aussi nécessaire de travailler à limiter les temps et frais de déplacements et à inclure la formation de 30 heures (pour habilitation) dans le plan départemental de formation des PE.** Pour la formation Ensenhar, l'OPLo indique qu'une convention entre l'UPV et l'INSPE de Mende devrait permettre d'assurer sur cette ville plus d'heures de formation en Occitan. L'IPR fait valoir que l'appel à projet OLPO soit lancé en février-mars et non en juin pour pouvoir étudier les possibilités de distanciel. Pour la formation pour habilitation, l'IEN de Florac indique que pour cette année scolaire le planning et le plan de formation départemental est calé. Il pourrait être envisagé de réduire de 10 demi-journées à 5 journées les temps de formation pour ainsi limiter, en 2023-2024, les frais et déplacements pour cette formation.

**Situation école Florac :** actuellement détachement d'un collègue de la maternelle pour assurer l'enseignement de l'Occitan renforcé (3h hebdomadaires) en CP pour faire suite au bilingue (12h hebdo) de maternelle. Aucun échange de service n'a été mis en place. Pour un an, moyen en renfort d'un TR pour remplacer le collègue en maternelle. **Pour la FSU**, cette situation transitoire doit trouver une solution durable et à la fois respectueuse des choix de formation professionnelle des collègues en poste sur cette école tout en permettant de développer l'enseignement de l'Occitan sur ce territoire où la demande est importante. Le DASEN rappelle les trois possibilités envisageables pour assurer la continuité de l'enseignement occitan renforcé à savoir :

- soit un enseignant en poste assure l'enseignement en occitan sur l'école élémentaire
- soit un échange de service est assuré entre enseignants de l'école
- soit un moyen « renfort » est mis à disposition pour décharger l'enseignant habilité de l'école maternelle. C'est actuellement la troisième solution qui est organisée sur l'école.

Le DASEN explique qu'il s'agit d'un enjeu de territoire (élèves, patrimoine, avenir), qu'il fait confiance à la dynamique de développement qui est en train de se mettre en place à Florac et précise qu'il mettra le moyen supplémentaire en place autant de temps que cela sera nécessaire pour permettre à l'enseignement renforcé de l'occitan de continuer dans cette école.

L'organisation de cet enseignement pour l'année 2022-2023 est à ce jour en cours de réflexion.